

Mars
2007

Les OGM en question

samedi 31 mars 2007, par [Gilles Boddaert](#)

90 millions d'ha de Plantes Génétiquement Modifiées sont déjà cultivés dans le monde. Dans le cadre de la nouvelle loi votée par le parlement, la France va, elle aussi, considérablement étendre la culture disséminée (en plein champ, non confinée) des PGM.

La quasi-totalité des PGM autorisée ou en cours d'autorisation, sont créées pour résister aux herbicides ou pour produire elles-mêmes leurs propres insecticides.

Qu'en est-il de la toxicité chronique lors de la consommation de plantes auto productrices de poisons neurotoxiques et autres, ou de plantes absorbant des herbicides sans en mourir ?

Certaines PGM ne sont autorisées que pour l'alimentation animale.

Qu'en est-il alors des résidus dans les viandes ou dans les produits laitiers ?

Qu'en est-il de la pollution génétique induite par pollinisation à partir des OGM alors qu'aucun périmètre de sécurité raisonnable ne semble avoir été défini pour les cultures en plein champ dans le cadre de la loi ?

Qu'en est-il de la survie de la faune, particulièrement des insectes pollinisateurs, de l'abeille, sentinelle de l'environnement, confrontés en permanence à des toxines secrétées pendant toute la durée de vie de ces plantes, dans toutes leurs parties, pollen compris ?

Qu'en est-il au final du respect du Principe de Précaution, qui aurait dû conduire à des études systématiques et nécessairement longues en milieu confiné sur la toxicité chronique avant toute dissémination ?